



**ETATS FINANCIERS DE  
L'EXERCICE CLOS AU  
31 DECEMBRE 2024**

**BUKAVU – MAI 2024**

---

## NORMES COMPTABLES, REGLES D'EVALUATION ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

---

Les présents états financiers ont été arrêtés suivant les normes du Système Comptable OHADA révisé en 2018 et adopté par le pays de siège de la SINELAC.

### 1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (IAS 38)

Les immobilisations incorporelles de la SINELAC sont constituées des acquisitions des logiciels. Elles ont fait l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de 4 ans comme le stipulent les règles d'évaluation de la SINELAC et l'IAS 38 § 97.

### 2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (IAS 16)

Les immobilisations de la SINELAC, amortissables ou en cours de réalisation, sont évaluées au coût d'acquisition ou de production et font l'objet d'un amortissement linéaire sur les durées de vie estimées suivant le règlement financier de la SINELAC :

Construction et habitation	3,00%
Matériel roulant	25,00%
Mobilier	10,00%
Matériel	20,00% à 25,00%
Outils	20,00%
Génie civil et aménagement	2,00%
Autres ouvrages	3,00%
Lignes Haute tension	2,50%
Lignes moyenne tension	3,33%
Groupe électrogène	10,00%
Subventions pour équipement	3,00%
Subventions pour les études	20,00%
Subventions pour la surveillance	2,30%

### 3. STOCKS (IAS 2)

Les stocks sont valorisés initialement à leur coût d'acquisition incluant les autres frais accessoires. A la date de clôture, les stocks sont valorisés suivant la méthode du « Premier Entrée Premier Sorti » (PEPS) et des provisions pour dépréciation sont constituées pour couvrir les dépréciations éventuelles des articles à rotation lente.

### 4. EMPRUNTS (IAS 21 et IAS 23)

Les emprunts sont comptabilisés initialement pour leur valeur d'encaissement (en application du taux de change en vigueur à la date de l'opération pour les emprunts libellés en monnaies étrangères).

A la date de clôture, les emprunts en monnaies étrangères sont évalués sur la base du taux de change en vigueur à cette date. L'écart de change, perte ou gain, qui en résulte est pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice (méthode préconisée par les normes internationales).

Jusqu'au 31/12/2023, la partie de l'emprunt échue à la fin de l'exercice mais non encore payée était transférée chaque année dans l'emprunt à court terme en débitant le compte 16 « Emprunt à LT » par le crédit du compte 45 « Emprunt à CT » afin de porter distinctement ces emprunts échus dans le tableau des créances et dettes en vertu de la disposition du Syscohada révisé en 2018 qui recommande : « les emprunts et dettes assimilées ne sont pas distingués en fonction du terme d'exigibilité. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les fractions devenues exigibles à un an au plus, à deux ans au plus, et à plus de deux ans sont isolées afin d'être portées distinctement dans le tableau des créances et dettes » (Cfr Acte uniforme OHADA (Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière et système comptable OHADA, page 302). En 2024, le compte 45 a été soldé grâce à la passation des écritures de redressement financier de la SINELAC passées au 31/12/2024 sur base des Procès-Verbaux des conciliations des comptes au 31/12/2023 qui avaient été signés entre la SINELAC et les Etats contractants.

Dans le cadre du redressement financier de la SINELAC réalisé au 31/12/2024 sur base du Procès-Verbal de la XVII<sup>ème</sup> Réunion extraordinaire de l'Assemblée Générale de la SINELAC tenue en mode téléconférence le 14/12/2024, Pages 8 et 9, les montants des emprunts, intérêts et commissions issus des prêts IDA et FED ont été apurés par compensation croisée en contrepartie de :

- La créance de la SINELAC sur les Sociétés Nationales d'Electricité prises en charge par le Gouvernement en 2007 ;
- L'apurement des pertes accumulées
- La constitution d'une subvention d'investissement
- L'augmentation du capital sociale de la SINELAC

## **5. OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES (IAS 21)**

En rapport avec les règles d'évaluation de la SINELAC qui sont conformes à la norme IAS 21 et étant attendu que la SINELAC tient sa comptabilité en Droits de Tirage Spéciaux (DTS) qui est une monnaie de présentation :

- Les opérations en monnaies étrangères sont effectuées par la SINELAC en appliquant le taux de change en vigueur à la date d'opération.
- Lors du règlement, la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte de change inscrite dans le résultat de l'exercice.
- A la date de clôture, les éléments en monnaies étrangères sont évalués sur la base du taux de change en vigueur à cette date. Les gains et les pertes de change qui en résultent sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice.

## **6. Revenus / Ventes (IAS 18)**

Les revenus de la SINELAC proviennent des ventes d'électricité constatées en produits à l'émission des factures. Elles sont payables dans les 90 jours. Au-delà, selon le contrat de fourniture d'énergie, elles commencent à produire des intérêts de 3,5% par an.

Depuis Janvier 2024, les Sociétés Nationales d'Electricité (SNE) paient la redevance fixe avant le début de chaque trimestre ou de chaque mois selon que chaque SNE a choisi de payer trimestriellement ou mensuellement. A la fin de chaque année, il y aura la conciliation des comptes établissant la valeur de l'énergie effectivement consommée par chaque SNE par rapport à la redevance fixe payée au cours de l'exercice.

## **7. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (IAS 20)**

Les subventions enregistrées dans les livres de la SINELAC sont celles qui sont dites dans l'IAS 20 § 3 comme les subventions liées à des actifs car elles ont servi à financer certains actifs de la société. Autrement, on les appelle les subventions d'investissement. Elles sont amorties concomitamment avec les immobilisations financées.

# **1. LE COMPTE DU BILAN**

## BILAN DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024 : ACTIF (en DTS)

BILAN ACTIF AU 31/12/2024						
REF	LIBELLE	NOTES	BRUT 2024	AMORTISSEMENT/ PROVISION 2024	NET 2024	NET 2023
<b>AD</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>3</b>	<b>59 403,16</b>	<b>31 708,46</b>	<b>27 694,70</b>	<b>13 247,50</b>
AE	Frais de développement et de prospection					
AF	Brevets, licences, logiciels et droits similaires		59 403,16	31 708,46	27 694,70	13 247,50
AG	Fonds commercial et droit au bail					
AH	Autres immobilisations incorporelles					
<b>AI</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>3</b>	<b>119 133 556,34</b>	<b>70 386 043,42</b>	<b>48 747 512,92</b>	<b>52 932 285,88</b>
AJ	Terrains dont Placement en Net		12 246 958,42	2 801,92	12 244 156,50	12 172 326,30
AK	Bâtiments dont Placement en Net		56 529 292,33	38 792 188,07	17 737 104,26	19 787 193,65
AL	Aménagements, agencements et installations		44 105 539,95	28 830 077,11	15 275 462,84	16 350 112,93
AM	Matériel, mobilier et actifs biologiques		5 582 766,24	2 200 813,90	3 381 952,34	4 465 028,89
AN	Matériel de transport		668 999,40	560 162,42	108 836,98	157 624,11
AP	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR IMMOBILISATIONS	3	173 096,28		173 096,28	169 018,94
<b>AQ</b>	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>4</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
AR	Titres de participation					
AS	Autres immobilisations financières					
<b>AZ</b>	<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>119 366 055,78</b>	<b>70 417 751,88</b>	<b>48 948 303,90</b>	<b>53 114 552,32</b>
BA	ACTIF CIRCULANT HAO	5				
BB	STOCKS ET ENCOURS	6	1 036 919,56	18 076,04	1 018 843,52	869 459,05
<b>BG</b>	<b>CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES</b>		<b>21 197 862,33</b>	<b>0,00</b>	<b>21 197 862,33</b>	<b>60 661 222,25</b>
BH	Fournisseurs avances versées	17	92 147,90		92 147,90	189 472,06
BI	Clients	7	860 339,62		860 339,62	58 674 299,37
BJ	Autres créances	8	20 245 374,81		20 245 374,81	1 797 450,82
<b>BK</b>	<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>		<b>22 234 781,89</b>	<b>18 076,04</b>	<b>22 216 705,85</b>	<b>61 530 681,30</b>
BQ	Titres de placement	9			0,00	0,00
BR	Valeurs à encaisser (Crédocs)	10	349 433,80		349 433,80	728 541,97
BS	Banques, chèques postaux, caisse et assimilés	11	32 315 637,47		32 315 637,47	24 021 334,81
<b>BT</b>	<b>TOTAL TRESORERIE ACTIF</b>		<b>32 665 071,27</b>	<b>0,00</b>	<b>32 665 071,27</b>	<b>24 749 876,78</b>
BU	Ecart de conversion-Actif	12				
<b>BZ</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>174 265 908,94</b>	<b>70 435 827,92</b>	<b>103 830 081,02</b>	<b>139 395 110,40</b>

**BILAN DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024 : PASSIF (en DTS)**

<b>BILAN PASSIF AU 31/12/2024</b>				
<b>REFERENCE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>NOTES</b>	<b>EXERCICE</b>	<b>EXERCICE</b>
			<b>2024</b>	<b>2023</b>
CA	Capital	13	42 000 000,00	12 000 000,00
CB	Apporteurs capital non appelé (-)	13		
CD	Primes liées au capital social	14		
CE	Ecart de réévaluation	3E	25 997 905,48	29 952 405,72
CF	Réserves indisponibles	14		
CG	Réserves libres	14		
CH	Report à nouveau (+ ou -)	14	-540 208,32	-50 787 417,14
CJ	Résultat net de l'exercice (bénéfice+ ou perte-)		4 900 721,18	-5 665 054,66
CL	Subventions d'investissement	15	12 593 724,06	589 309,20
CM	Provisions réglementées	15		
CP	<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES</b>		<b>84 952 142,40</b>	<b>-13 910 756,88</b>
DA	Emprunts et dettes financières diverses	16		470 345,36
DB	Dettes de location acquisition	16		
DC	Provisions pour risques et charges	16		
DD	<b>TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES</b>		<b>0,00</b>	<b>470 345,36</b>
DF	<b>TOTAL RESSOURCES STABLES</b>		<b>84 952 142,40</b>	<b>-13 440 411,52</b>
DH	Dettes circulantes HAO	5		
DI	Clients, avances reçues	7		
DJ	Fournisseurs d'exploitation	17	288 383,33	92 744,17
DK	Dettes fiscales et sociales	18	0,00	22 974,00
DM	Autres dettes	19	18 589 555,29	152 719 803,75
DN	Provisions pour risques à court terme	19		
DP	<b>TOTAL PASSIF CIRCULANT</b>		<b>18 877 938,62</b>	<b>152 835 521,92</b>
DQ	Banques, crédits d'escompte	20		
DR	Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	20		
DT	<b>TOTAL TRESORERIE PASSIF</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
DV	Ecart de conversion-Passif	12		
DZ	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>103 830 081,02</b>	<b>139 395 110,40</b>

## **2. LE COMPTE DE RESULTAT**

**TABLEAU DEFINITIF DU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2024**

REF	LIBELLES		NOTE	EXERCICE CLOS AU 31/12/2024	EXERCICE CLOS AU 31/12/2023
TA	Ventes de marchandises	A	+		0,00
RA	Achats de marchandises		-	22	
RB	Variation de stocks de marchandises		-/+	6	
XA	<b>MARGE COMMERCIALE (Somme TA à RB)</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
TB	Ventes de produits fabriqués	B	+	21	9 172 096,05
TC	Travaux, services vendus	C	+	21	0,00
TD	Produits accessoires	D	+	21	0,00
XB	<b>CHIFFRE D'AFFAIRES (A+B+C+D)</b>			<b>9 172 096,05</b>	<b>8 109 383,80</b>
TE	Production stockée (ou déstockage)		+	6	
TF	Production immobilisée		+	21	
TG	Subventions d'exploitation		+	21	
TH	Autres produits		+	21	60 274,48
TI	Transferts de charges d'exploitation		+	12	
RC	Achats de matières premières et fournitures liées		-	22	
RD	Variation de stocks de matières premières et fournitures liées		-/+	6	
RE	Autres achats		-	22	-429 715,75
RF	Variation de stocks d'autres approvisionnements		-/+	6	155 024,26
RG	Transports		-	23	-18 177,75
RH	Services extérieurs		-	24	-1 883 747,37
RI	Impôts et taxes		-	25	-165 808,53
RJ	Autres charges		-	26	-498 397,59
XC	<b>VALEUR AJOUTEE (XB+RA+RB)+(Somme TE à RJ)</b>			<b>6 391 547,80</b>	<b>6 043 910,58</b>
RK	Charges de personnel		-	27	-2 376 036,09
XD	<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC+RK)</b>			<b>4 015 511,71</b>	<b>3 995 871,86</b>
TJ	Reprises d'amortissements, de provisions et dépréciations		+	28	938 174,86
RL	Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations		-	3C & 28	-1 732 613,57
XE	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (XD+TJ+RL)</b>			<b>3 221 073,00</b>	<b>2 432 406,88</b>
TK	Revenus financiers et assimilés		+	29	2 587 556,65
TL	Reprises de provisions et dépréciations financières		+	28	
TM	Transferts de charges financières		+	12	
RM	Frais financiers et charges assimilés		-	29	-923 508,57
RN	Dotations aux provisions et aux dépréciations financières		-	3C & 28	
XF	<b>RESULTAT FINANCIER (somme TK à RN)</b>			<b>1 664 048,08</b>	<b>-8 025 707,62</b>
XG	<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE+XF)</b>			<b>4 885 121,08</b>	<b>-5 593 300,74</b>
TN	Produits des cessions d'immobilisations		+	3D	5 426,31
TO	Autres Produits HAO		+	3D	10 299,24
RO	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations		-	3D	-125,45
RP	Autres Charges HAO		-	3D	-80 120,15
XH	<b>RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (somme TN à RP)</b>			<b>15 600,10</b>	<b>-71 753,92</b>
RQ	Participation des travailleurs		-	3D	
RS	Impôts sur le résultat		-	18	
XI	<b>RESULTAT NET (XG+XH+RQ+RS)</b>			<b>4 900 721,18</b>	<b>-5 665 054,66</b>

### **3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE**

**TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024**

REF	LIBELLES	Note	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
ZA	Trésorerie nette au 1 <sup>er</sup> janvier (Trésorerie actif N-1 -Trésorerie passif N-1)	A	24 749 876,78	27 533 489,95
	<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>			
FA	<b>Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)</b>		5 685 199,58	-4 109 955,91
FB	- Actif circulant HAO <sup>(1)</sup>		0,00	0,00
FC	- Variation des stocks		-149 384,47	-375 975,46
FD	- Variation des créances		39 463 359,92	17 631 657,99
FE	+ Variation du passif circulant <sup>(1)</sup>		18 756 274,06	60 325,32
	<b>Variation du BF lié aux activités opérationnelles (FB+FC+FD+FE) : .....</b>		<b>58 070 249,51</b>	<b>17 316 007,85</b>
ZB	<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (somme FA à FE)</b>	B	<b>63 755 449,09</b>	<b>13 206 051,94</b>
	<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements</b>			
FF	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		-65 963,13	-11 287,87
FG	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		-1 452 658,18	-1 451 889,89
FH	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières			
FI	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		5 426,31	8 366,23
FJ	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières		0,00	0,00
ZC	<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (somme FF à FJ)</b>	C	<b>-1 513 195,00</b>	<b>-1 454 811,53</b>
	<b>Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres</b>			
FK	+ Augmentations de capital par apports nouveaux		30 000 000,00	0,00
FL	+ Subventions d'investissement reçues		12 942 589,72	
FM	- Prélèvements sur le capital		0,00	0,00
FN	- Dividendes versés		0,00	0,00
ZD	<b>Flux de trésorerie provenant des capitaux propres (somme FK à FN)</b>	D	<b>42 942 589,72</b>	<b>0,00</b>
	<b>Trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers</b>			
FO	+ Emprunts		0,00	820 304,32
FP	+ Autres dettes financières		0,00	1 644 853,77
FQ	- Remboursements des emprunts et autres dettes financières		-97 269 649,32	-17 000 011,67
ZE	<b>Flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers (Somme FO à FQ)</b>	E	<b>-97 269 649,32</b>	<b>-14 534 853,58</b>
ZF	<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement (D+E)</b>	F	<b>-54 327 059,60</b>	<b>-14 534 853,58</b>
ZG	<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE DE LA PÉRIODE (B+C+F)</b>	G	<b>7 915 194,49</b>	<b>-2 783 613,17</b>
ZH	<b>Trésorerie nette au 31 Décembre (G+A)</b> Contrôle : Trésorerie actif N - Trésorerie passif N	H	<b>32 665 071,27</b>	<b>24 749 876,78</b>

## **4. NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

## **4.1. NOTES SUR LE BILAN**

#### **4.1.1. NOTES SUR LE BILAN ACTIF**

**NOTE 3 : LES VALEURS IMMOBILISEES (CORPORELLES ET INCORPORELLES)****NOTE 3.1 : EVOLUTION DES IMMOBILISATIONS BRUTES : 119 366 055,78 DTS**

DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION	%
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>59 403,16</b>	<b>39 875,39</b>	<b>19 527,77</b>	<b>48,97%</b>
Brevets, licences, logiciels et droits similaires	59 403,16	39 875,39	19 527,77	48,97%
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>119 133 556,34</b>	<b>117 697 204,68</b>	<b>1 436 351,66</b>	<b>1,22%</b>
Terrains dont Placement en Net	12 246 958,42	12 172 326,30	74 632,12	0,61%
Bâtiments dont Placement en Net	56 529 292,33	55 807 265,55	722 026,78	1,29%
Aménagements, agencements et installations	44 105 539,95	42 877 800,13	1 227 739,82	2,86%
Matériel, mobilier et actifs biologiques	5 582 766,24	6 227 741,05	-644 974,81	-10,36%
Matériel de transport	668 999,40	612 071,65	56 927,75	9,30%
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR IMMOBILISATIONS	173 096,28	169 018,94	4 077,34	2,41%
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>119 366 055,78</b>	<b>117 906 099,01</b>	<b>1 459 956,77</b>	<b>1,24%</b>

La valeur totale des immobilisations brutes a augmenté de 1 459 956,77 DTS en 2024 par rapport à l'exercice 2023. Cette augmentation se justifie par l'acquisition, en 2024, des nouveaux investissements qui sont clairement renseignés avec tous leurs détails nécessaires dans le Registre des immobilisations.

**NOTE 3.2: EVOLUTION DES IMMOBILISATIONS NETTES (en DTS) : 48 948 303,90 DTS**

DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION	%
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>27 694,70</b>	<b>13 247,50</b>	<b>14 447,20</b>	<b>109,06%</b>
Brevets, licences, logiciels et droits similaires	27 694,70	13 247,50	14 447,20	109,06%
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>48 747 512,92</b>	<b>52 932 285,88</b>	<b>-4 184 772,96</b>	<b>-7,91%</b>
Terrains dont Placement en Net	12 244 156,50	12 172 326,30	71 830,20	0,59%
Bâtiments dont Placement en Net	17 737 104,26	19 787 193,65	-2 050 089,39	-10,36%
Aménagements, agencements et installations	15 275 462,84	16 350 112,93	-1074650,09	-6,57%
Matériel, mobilier et actifs biologiques	3 381 952,34	4 465 028,89	-1 083 076,55	-24,26%
Matériel de transport	108 836,98	157 624,11	-48 787,13	-30,95%
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR IMMOBILISATIONS	173 096,28	169 018,94	4 077,34	2,41%
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>48 948 303,90</b>	<b>53 114 552,32</b>	<b>-4 166 248,42</b>	<b>-7,84%</b>

La valeur nette comptable des immobilisations a diminué de 4 166 248,42 soit 7,84% lié essentiellement à :

- La prise des amortissements au 31/12/2024 renseigné avec détails dans le Registre des immobilisations : Les comptes 68 a été débité de 1 732 613,57 DTS représentant la dotation aux amortissements d'exploitation et le compte 1062 a été débité de 3 954 500,24 DTS qui représentent les amortissements des écarts de réévaluations libres. Par ailleurs, le compte 28 a été crédité de 5 687 113,81 DTS.
- Des nouveaux investissements d'une valeur d'acquisition de 1 516 913,50 DTS ont été comptabilisés en immobilisations en 2024.

DESIGNATION	AMORTISSEMENT / PROVISION AU 31/12/2024	AMORTISSEMENT / PROVISION AU 31/12/2023	ECART
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>31 708,46</b>	<b>26 627,89</b>	<b>5 080,57</b>
Brevets, licences, logiciels et droits similaires	31 708,46	26 627,89	5 080,57
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>70 386 043,42</b>	<b>64 764 918,80</b>	<b>5 621 124,62</b>
Terrains dont Placement en Net	2 801,92		2 801,92
Bâtiments dont Placement en Net	38 792 188,07	36 020 071,90	2 772 116,17
Aménagements, agencements et installations	28 830 077,11	26 527 687,20	2 302 389,91
Matériel, mobilier et actifs biologiques	2 200 813,90	1 762 712,16	438101,74
Matériel de transport	560162,42	454 447,54	105 714,88
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>70 417 751,88</b>	<b>64 791 546,69</b>	<b>5 626 205,19</b>

Le cumul des amortissements s'élève à 70 417 751,88 DTS à la fin de l'exercice 2024 contre 64 791 546,69 DTS à fin 2023 soit un écart de 5 626 205,19 DTS.

Cet écart s'explique essentiellement par le fait que les écarts de réévaluations des immobilisations qui avaient été réévaluées au 31/12/2023 ont subi des amortissements au 31/12/2024.

Les amortissements ont été constatés en débitant les comptes 68 de 1 732 613,57 DTS représentant la dotation aux amortissements d'exploitation et le compte 1062 a été débité de 3 954 500,24 DTS qui représentent les amortissements des écarts de réévaluations libres. Par ailleurs, le compte 28 a été crédité de 5 687 113,81 DTS et des nouveaux investissements d'une valeur d'acquisition de 1 516 913,50 DTS ont été comptabilisés en immobilisations en 2024

L'amortissement de 2 801,92 DTS sur les Terrains dont placement net s'explique par le fait que les écarts de réévaluation des jardins Bukavu (Compte 22480001) et celui du Club CRII (Compte 22480002) dont les amortissements au 31/12/2024 ont été constatés respectivement dans les comptes 28248001 « Amortissement Jardin BUKAVU/Ecart de réévaluation » pour 2708,22 DTS et 28248002 « Amortissement Jardin du Club CR2/Ecart de réévaluation » pour 93,7 DTS conformément au plan comptable OHADA qui recommande que les travaux de mise en valeur de terrains (Compte 224) soient amortis dans le compte 2824 «Amortissements des travaux de mise en valeur de terrains ».

#### **NOTE 4 : LES VALEURS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Il n'y a pas eu d'immobilisations financières au cours de l'exercice clos au 31/12/2024.

#### **NOTE 5 : LES VALEURS DES ACTIFS CIRCULANTS HAO**

Il n'y a pas eu d'actifs circulants hors activités ordinaires au cours de l'exercice clos au 31/12/2024.

**NOTE 6 : STOCKS ET ENCOURS**

**1 018 843,52 DTS**

COMPTES DEBITES/COMPTES CREDITES DES ECARTS	ARTICLES	SOLDE AU 31/12/2024	SOLDE AU 31/12/2023	ECARTS
	<b>Magasin SIEGE</b>	Montant en DTS	Montant en DTS	Montant en DTS
33111000/6033	Fournitures diverses Siège	62 990,06	50 022,91	12 967,15
6033/33111000	Produits pharmaceutiques et médicaux Siège	0,00	85,63	(85,63)
	<b>Sous-total Siège</b>	<b>62 990,06</b>	<b>50 108,54</b>	<b>12 881,52</b>
	<b>MAGASIN CR2 MUMOSHO</b>	Valeur en DTS	Valeur en DTS	Valeur en DTS
33121000/6033	Matériel électrique Mumosho	238 956,82	208 818,47	30 138,35
33122000/6033	Matériel électronique Mumosho	42 473,99	37 926,80	4 547,19
33123000/6033	Matériel Mécanique Mumosho	364 683,44	270 806,27	93 877,17
6033/33124000	Matériel Hydraulique Mumosho	162 548,82	173 364,23	(10 815,41)
33125000/6033	Lubrifiants, gaz et graisses Mumosho	64 873,77	37 754,65	27 119,12
6033/33112000	Produits pharmaceutiques et médicaux CR2	9 491,04	11 312,82	(1 821,78)
	<b>Sous-total CRII</b>	<b>883 027,88</b>	<b>739 983,24</b>	<b>143 044,64</b>
	<b>MAGASIN POSTE MURURU 2</b>	Valeur en DTS	Valeur en DTS	Valeur en DTS
6033/33131000	Matériel électrique Mururu	90 831,52	91 733,42	(901,90)
	Matériel électronique Mururu	70,10	70,10	0,00
	<b>Sous-total PMII</b>	<b>90 901,62</b>	<b>91 803,52</b>	<b>(901,90)</b>
<b>TOTAL STOCK BRUT AU 31/12/2024</b>		<b>1 036 919,56</b>	<b>881 895,30</b>	<b>155 024,26</b>

Provision pour dépréciation des stocks (Stock mort) AU 31/12/2024	SOLDE AU 31/12/2024	SOLDE AU 31/12/2023	
Stock mort Siège	0,00	10 727,01	
Stock mort CR2 CRII	18 076,04	1 709,24	
Stock mort PM2 PMII	0,00	0,00	
<b>TOTAL Stock mort au 31/12/2024</b>	<b>18 076,04</b>	<b>12 436,25</b>	
Comptes à débités/Comptes crédités	65930000/39100000	39100000/75930000	

<b>TOTAL STOCK NET AU 31/12/2024</b>	<b>1 018 843,52</b>	<b>869 459,05</b>	
--------------------------------------	---------------------	-------------------	--

Le stock a augmenté de 155 024,26 DTS en 2024 par rapport à 2023 suite à l'achat des matériels et pièces de rechange pour la CRII et des fournitures diverses pour le Siège.

**NOTE 17 : FOURNISSEURS AVANCES VERSEES****92 147,90 DTS**

Il s'agit de deux acomptes de 20% et 30% qui avaient été versés au fournisseur Joh Achelis pour deux marchés qui sont en cours au 31/12/2023 (Voir tableau ci-dessous).

Fournisseurs	Montant de l'avance (DTS)	Objet du marché	Date	Observation
Joh Achelis	46 435,36	Paiement de 20% pour la fourniture et installation du système SCADA au PMII.	09/09/2024	Marché en cours au 31/12/2024
Joh Achelis	45 712,54	Paiement de 30% pour Achat des pièces de rechange pour le PMII.	23/10/2024	Marché en cours au 31/12/2024
<b>TOTAL</b>	<b>92 147,90</b>			

**NOTE 7 : CLIENTS****860 339,62 DTS**

CILENTS	EXERCICE 2024			EXERCICE 2023			ECART	%
	DE 1989 AU 31/12/2007 (EN DTS)	DU 01/01/2008 AU 31/12/2024 (EN DTS)	TOTAL EN DTS	DE 1989 AU 31/12/2007 (EN DTS)	DU 01/01/2008 AU 31/12/2023 (EN DTS)	TOTAL EN DTS		
EUCL / RWANDA	0	766 981,65	766 981,65	32 216 715,18	1 020 524,07	<b>33 237 239,25</b>	-32 470 257,60	-97,69%
REGIDESO/ BURUNDI		-44 216,99	-44 216,99		839 265,30	839 265,30	-883 482,29	-105,27%
SNEL/ RDC	0	137 574,96	137 574,96	22 110 344,42	2 487 450,40	24 597 794,82	-24 460 219,86	-99,44%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0</b>	<b>860 339,62</b>	<b>860 339,62</b>	<b>54 327 059,60</b>	<b>4 347 239,77</b>	<b>58 674 299,37</b>	<b>-57 813 959,75</b>	<b>-98,53%</b>

Les créances de la SINELAC sur les SNE s'élèvent à **860 339,62 DTS** au 31/12/2024 contre **58 674 299,37 DTS** au 31/12/2023, ce qui fait une diminution de **57 813 959,75 DTS** soit **98,53%**. Cette diminution s'explique par le fait qu'en 2024 :

- Les créances de 1989 au 31/12/2007 de la SINELAC sur la SNEL S.A RDC (22 110 344,42 DTS) et sur l'EUCL RWANDA (32 216 715,18 DTS) prises en charge respectivement par les gouvernements Congolais et Rwandais ont été apurées par compensation d'une partie de la dette de la SINELAC issue des Prêts IDA et FED envers les Etats. Cette compensation a été réalisée sur base des lettres par lesquelles chacun de trois Etats contractants de la SINELAC s'est aligné sur l'option d'apurement des arriérés et du redressement financier de la SINELAC d'une part et, d'autre part, sur base du PV de la Réunion extraordinaire de l'Assemblée Générale de la SINELAC tenue en mode téléconférence qui recommande que les créances de la SINELAC résultant des arriérés des factures des Sociétés Nationales d'Electricité pris en charge par les Etats au 31/12/2007 soient compensées par sa dette envers les Etats contractants provenant des prêts IDA et FED rétrocédés par ceux-ci à la Société (SINELAC) suivant la conciliation des comptes arrêtés au 31/12/2023.
- Les SNE ont payé une bonne partie de leurs factures courantes et de leurs arriérés de paiement à tel point que leurs dettes envers la SINELAC au 31/12/2025 reste de 860 339,62 DTS seulement dont les détails se trouvent dans le tableau ci-dessus. Le montant de 44 216,99 DTS de trop payé par la REGIDESO BURUNDI à la SINELAC s'explique par le fait le montant de la redevance fixe payé par la REGIDESO en 2024 a été supérieur à sa consommation facturée au cours de cette même année et que cette société n'avait pas de dettes antérieures à payer.

**NOTE 8 : AUTRES CREANCES****20 245 374,81 DTS**

Au 31/12/2023, les autres créances sont composées de :

<b>RUBRIQUES</b>	<b>2024</b>
Prêt au Personnel : Voir compte 421	59,58
Etat TVA récupérable : Voir compte 445	13 558,83
Bons provisoires à justifier : Voir compte 47112	665,03
Débiteur divers EGL : Voir compte 47113	1 440 642,05
Débiteur divers RWANDA : Voir compte 471142	17 001 632,03
Débiteur divers RDC : Voir compte 471143	1 581 976,87
Comptes de régularisation de l'actif : Comptes 476 et 477	206 840,42
<b>TOTAL</b>	<b>20 245 374,81</b>

A l'issu de son redressement Financier réalisé au 31/12/2024, la SINELAC a été constituée comme chambre de compensation des sommes que les Etats se doivent entre eux.

A cet effet, les comptes 471142 « Débiteur divers RWANDA » et 471143 « Débiteur divers RDC » ont été débités respectivement de 17 001 632,03 DTS et 1 581 976,87 DTS par le crédit du compte 47124100 « Crédeur divers BURUNDI ». Il s'agit là des montants que le RWANDA et la RDC doivent au BURUNDI et qu'ils paieront en passant par la SINELAC comme chambre de compensation.

En effet, l'Assemblée Générale avait réitéré qu'étant donné que l'Etat du Burundi a apuré tous les arriérés au 31/12/2007 pris en charge pour la Société Nationale d'Electricité (REGIDESO), l'alignement des Etats aux mêmes conditions de traitement des prêts à long terme conduit à une compensation indirecte, où le RWANDA et la RDC paieront respectivement le solde de 16 885 milliers de DTS et 1 625 milliers de DTS au BURUNDI via la SINELAC comme chambre de compensation pour garder l'équilibre entre les Etats associés (Cfr Procès-verbal de la XVIIème Réunion extraordinaire de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de la SINELAC tenue en mode téléconférence le 14/12/2024, Page 9).

La petite différence constatées entre la réalisation et les chiffres contenus dans le PV de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE s'explique par le fait de la réalisation de l'alignement des Etats aux mêmes conditions de traitement des prêts IDA et FED (Cfr PV de conciliation des comptes avec les Etats et avec les SNE au 31/12/2023) suivi de la réalisation de l'apurement au 31/12/2024 de la dette de la SINELAC envers les Etats en se référant au PV de conciliation des comptes avec les MINIFIN au 31/12/2023 en contrepartie de la réalisation de l'apurement de la créance de la SINELAC sur les SNE prise en charge par les gouvernements au 31/12/2007, de l'apurement des pertes accumulés (Report à nouveau débiteur) et de la capitalisation d'une partie du solde de dette résiduel sous forme de subventions d'investissement ainsi que de l'augmentation du capital tel que l'Assemblée Générale l'avait recommandé.

**NOTE 9 : TITRES DE PLACEMENT**

Il n'y a pas eu de titres de placement au cours de l'exercice clos au 31/12/2024.

**NOTE 10 : VALEURS A ENCAISSER****349 433,80 DTS**

Au 31/12/2024, les valeurs à encaisser sont composées de deux Crédits documentaires (Crédoc) énumérés dans le tableau ci-après :

N° Crédoc	Date de création du Crédoc	Date de d'expiration du Crédoc	Compte bancaire	Montant du Crédoc en DEVICES	Montant du Crédoc EN DTS	Fournisseur BENEFICIAIRE	Objet du marché
LC 34705510 IM001	12/12/2024	31/12/2025	BANQUE DE KIGALI/USD (167 011,62 USD)	131 507,40 Euros	127 155,88	JOH ACHELIS AND SOHNE GMBH	Fourniture des pièces de rechange au PMII : Contrat du 20/09/2024.
LC 30434003 IM001	01/11/2024	14/05/2025	BANQUE DE KIGALI/FRW (403 209 682 FRW)	246 889,41 USD	222 277,92	JOH ACHELIS AND SOHNE GMBH	Fourniture, installation et mise en service du nouveau système SCADA au PMII : Contrat du 24/07/2024.
<b>TOTAL en DTS</b>					<b>349 433,80</b>		

Lors de la passation de la commande chez les fournisseurs, il avait été convenu que 20% soit payé à la commande (à la signature du contrat) et que 80% sera payé via un CREDOC à constituer pour le marché de Fourniture, installation et mise en service du nouveau système SCADA au PMII et 30% à la commande et 70% via un CREDOC à constituer pour le marché de Fourniture des pièces de rechange au PMII. Notons que le CREDOC n'est pas une avance payée au fournisseur. C'est juste une provision constituée à la banque suivant les termes du contrat afin de garantir au fournisseur qu'il sera bel et bien payé quand il aura livré la marchandise commandée conformément aux termes du contrat qui le lie avec la SINELAC.

**NOTE 11 : BANQUE, CHEQUES POSTAUX, CAISSES ET ASSIMILES : 32 315 637,47 DTS**

RUBRIQUES	2024	2023	VARIATION	
			MONTANT	%
BANQUES	32 314 748,81	24 020 741,37	8 294 007,44	34,53%
CAISSES	888,66	593,44	295,22	49,75%
TRANSFERT DES FONDS	0,00	0,00	0,00	
<b>TOTAL</b>	<b>32 315 637,47</b>	<b>24 021 334,81</b>	<b>8 294 302,66</b>	<b>34,53%</b>

Les valeurs disponibles ont connu une augmentation de 34,53% en 2024 suite aux paiements des clients (SNE) à la stabilité du taux de change des devises contre le DTS par rapport à l'année 2023.

**NOTE 12 : ECART DE CONVERSION-ACTIF**

Il n'y a pas eu d'écart de conversion-actif au cours de l'exercice clos au 31/12/2024.

#### **4.1.2. NOTES SUR LE BILAN PASSIF**

**NOTE 13 : CAPITAL****42 000 000,00 DTS**

PAYS	PART SOCIALE	VALEUR UNITAIRE	VALEUR TOTALE
BURUNDI	350	40 000,00	14 000 000,00
RDC	350	40 000,00	14 000 000,00
RWANDA	350	40 000,00	14 000 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>1050</b>	<b>120 000,00</b>	<b>42 000 000,00</b>

Les actionnaires avaient entièrement libéré le capital social de 12 000 000 DTS lors de la constitution de la société. Ce capital a augmenté de 30 000 000 DTS à la suite du redressement financier de la SINELAC au 31/12/2024 tel que l'Assemblée Générale de la SINELAC l'avait adopté (Cfr P.V de la XVIIème Réunion extraordinaire de l'Assemblée Générale de la SINELAC tenue en mode téléconférence le 14/12/2024, Page 9).

**NOTE 3E : ECART DE REEVALUATION****25 997 905,48 DTS**

L'écart de réévaluation au 31/12/2023 s'élevait à 29 952 405,72 DTS. Au 31/12/2024, cet écart de réévaluation a été amorti de 3 954 500,24 DTS. Voilà pourquoi il en reste 25 997 905,48 DTS comme on peut le voir dans le tableau ci-dessous :

N° COMPTE	INTITULE DU COMPTE	ECART DE REEVALUATION AU 31/12/2023	AMORTISSEMENT AU 31/12/2024	ECART DE REEVALUATION NET AU 31/12/2024
10620000	Ecart de réévaluation libre	1 120 920,96		1 120 920,96
22321001	Terrain Siège Bukavu/Ecart de réévaluation	3 820 992,80		3 820 992,80
22851001	Terrain habitation Bukavu/Ecart de réévaluation	5 208 582,50		5 208 582,50
22312001	Terrain concession MURURU/Ecart de réévaluation	921 465,04		921 465,04
22281001	Terrain concession Mumosho non bâtis/Ecart de réévaluation	967 840,14		967 840,14
22323001	Terrain résidentiel et administratif Mumosho/Ecart de réévaluation	57 706,68		57 706,68
22480001	Jardin Bukavu/Ecart de réévaluation	54 164,78	2 708,22	51 456,56
22480002	Jardin du Club Mumosho/Ecart de réévaluation	1 873,43	93 ,70	1 779,73
22610002	Parking Mumosho/Ecart de réévaluation	8 102,69		8 102,69
22610001	Parking Couvert-ouvert SIEGE/Ecart de réévaluation	5 642,87		5 642,87
22610001	Surface pavée Siège/Ecart de réévaluation	5 034,41		5 034,41
23	Bâtiments, installations techniques et agencements/Ecart de réévaluation	16 967 251,36	3 736 592,07	13 230 659,29
24	Matériels et mobiliers/Ecart de réévaluation	812 828,06	215 106,25	597 721,81
	<b>TOTAL</b>	<b>29 952 405,72</b>	<b>3 954 500,24</b>	<b>25 997 905,48</b>

## NOTE 14 : REPORT A NOUVEAU

**-540 208,32 DTS**

PERTES (Débit)	MONTANT	BENEFICES (Crédit)	MONTANT
Exercice 1989	4 602 577,62	Exercice 2000	562 571,85
Exercice 1990	7 492 329,45	Exercice 2001	763 292,08
Exercice 1991	8 501 906,90	Exercice 2002	810 235,09
Exercice 1992	6 645 981,95	Exercice 2003	24 203 640,40
Exercice 1993	4 125 710,64	Exercice 2004	8 869 244,27
Exercice 1994	4 627 613,94	Exercice 2005	1 926 360,84
Exercice 1995	2 369 628,73	Exercice 2006	320 322,90
Exercice 1996	2 144 544,43	Exercice 2007	89 005,50
Exercice 1997	849 121,74	Exercice 2008	4 898 299,46
Exercice 1998	1 447 792,24	Exercice 2010	7 587 895,03
Exercice 1999	1 135 715,93	Exercice 2011	647 959,97
Exercice 2009	61 452 068,66		
Exercice 2012	2 351 236,57		
Exercice 2013	2 161 626,68		
Exercice 2014	869 391,88		
Exercice 2015	342 241,96		
Exercice 2016	1 309 341,63		
Exercice 2017	5 149 111,04		
Exercice 2018	2 479 159,32		
Exercice 2019	318 563,40	Retraitement 2019 : Ajustement S/Emprunts IDA RDC	41 815 042,75
Exercice 2020	908 522,42	Exercice 2020 : Correction amortissements, dépenses du C.A 2019 et reboisement arbres plantés	473 239,15
Exercice 2021 : Correction solde de trésorerie de fin 2020	329 154,99	Exercice 2021	2 924 222,70
Exercice 2022 : Correction Prise d'amortissement d'avant 2022 et restitution des IPR retenus sur les agents de 1984 à 1995.	2 006 915,92	Exercice 2024 : Apurement d'une partie de l'emprunt par le Report à nouveau i.e par les pertes accumulées au 31/12/2024 (Redressement financier SINELAC au 31/12/2024)	55 912 263,48
Exercice 2022	1 572 428,54		
Exercice 2023 : Correction intérêts et commissions IDA et FED d'avant 2023	21 486 062,55	Total report à nouveau au 31/12/2024	540 208,32
Exercice 2023	5 665 054,66		
<b>TOTAL</b>	<b>152 343 803,79</b>	<b>TOTAL</b>	<b>152 343 803,79</b>

Le compte « Report à nouveau » présente un solde débiteur de 540 208,32 DTS au 31/12/2024 au lieu d'un solde de débiteur de 56 452 471,80 DTS auquel on s'attendait (le solde au 31/12/2023 ayant été de -50 787 417,14 DTS et le résultat de l'exercice 2023 ayant été négatif de 5 665 054,66 DTS), soit un écart de -55 912 263,48 DTS.

Cet écart s'explique par le fait que le compte Report à nouveau a été crédité de 55 912 263,48 DTS pour Apurer une partie de l'emprunt par le Report à nouveau i.e par les pertes accumulées au 31/12/2024. Cet apurement s'est fait dans le cadre du redressement financier SINELAC au 31/12/2024.

En effet, parmi les principes généraux d'apurement contenus dans le "Rapport de stratégie de redressement de SINELAC" à la page 34, il avait été proposé et retenu d'arrondir le montant de l'augmentation du capital social de chaque Etat au million de DTS inférieur, soit 10 Millions de DTS par Etat (30 Millions de DTS au total), et de répercuter la différence sur le montant à créditer au Report à nouveau (RAN) qui serait donc un peu supérieur au montant des pertes à apurer. Ceci permettrait de disposer d'une marge de réserve pour imputer sur le RAN des possibles ajustements comptables sur les montants à apurer (variation des pertes à apurer et de la VNC à subventionner entre fin 2022 et fin 2023...).

Voilà pourquoi le montant (55,9M DTS) crédité sur le compte Report à nouveau est légèrement supérieur au montant (54,9 M DTS) renseigné comme perte accumulées à fin 2022 à la page 8 du P.V de la XVIIème Réunion extraordinaire de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de la SINELAC tenue en mode téléconférence le 14/12/2024.

**NOTE 15 : LES SUBVENTIONS****12 593 724,06 DTS**

RUBRIQUES	MONTANT (VALEUR D'ACQUISITION)	CUMUL DES AMORTISSEMENTS au 31/12/2024	SOLDE AU 31/12/2024
SUBVENTION Italie LOT 4	5 300 401,44	5 300 401,44	0
SUBVENTION Italie LOT 5	1 879 983,95	1 879 983,95	0
SUBVENTION FED LOT 7 Surveillance	2 853 797,57	2 330 125,71	523 671,86
AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS : Apurement d'une partie de l'emprunt par la Subvention d'investissement (Redressement financier SINELAC au 31/12/2024)	12 942 589,72	872 537,52	12 070 052,20
<b>TOTAL</b>	<b>22 976 772,68</b>	<b>10 383 048,62</b>	<b>12 593 724,06</b>

Les subventions qui ont servi à financer certains investissements du projet Ruzizi 2 arrivent à 12 593 724,06 DTS qui restent à amortir sur la Subvention FED LOT7 Surveillance.

L'ouvrage qui avait été financé par les prêts IDA ET FED représente une Valeur Nette Comptable (VNC) qui s'élève à 12 942 589,72 DTS (12,9 M DTS) au 31/12/2023 pour laquelle nous avons constitué une subvention d'investissement au 31/12/2024 conformément à l'une des décisions de la XVIIème Réunion extraordinaire de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de la SINELAC tenue en mode téléconférence le 14/12/2024. Cette VNC était de 13 815 127,22 DTS (13,8 M DTS) au 31/12/2022, montant renseigné comme subvention d'investissement à fin 2022 à la page 8 du P.V de la XVIIème Réunion extraordinaire de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de la SINELAC tenue en mode téléconférence le 14/12/2024.

En effet, l'Assemblée Générale ayant décidé que la SINELAC enregistre au 31/12/2024 les opérations comptables de subvention d'investissement à hauteur de la valeur comptable nette de l'ouvrage financé par les bailleurs de fonds et de dotation au report à nouveau permettant l'apurement des pertes accumulées sur base des résultats des conciliation des comptes au 31/12/2023 entre les Etats associés (Cfr P.V de la XVIIème Réunion extraordinaire de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de la SINELAC tenue en mode téléconférence le 14/12/2024, Page 9), nous avons ainsi constitué une subvention d'investissement de 12 942 589,72 DTS (12,9 M DTS) au 31/12/2024.

Cette subvention d'investissement sera amortie au même rythme que les biens subventionnés eux-mêmes c'est-à-dire en fonction du rythme d'amortissement des biens indiqués par un "1" dans le registre des immobilisations. Ceci, de telle sorte que la reprise de subvention inscrite en produit au compte de résultat vienne exactement neutraliser la charge d'amortissement de ces biens subventionnés.

**NOTE 16 : EMPRUNT A LONG TERME FED AU 31/12/2024****0,00 DTS**

EMPRUNT FED AU 31/12/2024 (EN DTS)	BURUNDI	RDC	RWANDA	TOTAL GENERAL
	0	0	0	0
EMPRUNT FED AU 31/12/2023 (EN DTS)	156 683,64	156 795,86	156 865,86	470 345,36
ECART	-156 683,64	-156 795,86	-156 865,86	-470 345,36

Au 31/12/2024, les encours non échus sur l'emprunt FED présentent un solde nul parce qu'ils ont été apurés par compensation croisée contre l'apurement d'une partie des créances de la SINELAC sur les SNE prise en charge par les gouvernements Congolais et Rwandais dans le cadre du redressement financier de la SINELAC telle que l'Assemblée Générale l'avait adopté (Cfr P.V de la XVIIème Réunion extraordinaire de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de la SINELAC tenue en mode téléconférence le 14/12/2024, Page 8).

**NOTE 5 : DETTES CIRCULANTES HAO**

Il n'y a pas eu de dettes circulantes hors activités ordinaires au cours de l'exercice clos au 31/12/2024.

**NOTE 7 : CLIENTS, AVANCES RECUES**

Il n'y a pas eu d'avances reçues de la part des clients au cours de l'exercice clos au 31/12/2024.

**NOTE 17 : FOURNISSEURS D'EXPLOITATION****288 383,33 DTS**

Ce poste représente le montant renseigné dans la Référence DJ du bilan passif et comprend tous les fournisseurs et comptes rattachés rassemblés dans le compte 40 sauf le compte 409 « Fournisseurs débiteurs » (Cfr Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière « SYSCOHADA-Révisé », Page 1068 dans la version signée) et est constitué des éléments ci-après au 31/12/2024 :

<b>NUMERO DE COMPTE</b>	<b>INTITULE DU COMPTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>COMMENTAIRE / DATE DE COMPTABILISATION DE LA FACTURE POUR CONSTATER LA DETTE ENVERS LE FOURNISSEUR</b>
40111213	KIRA HOSPITAL	926,67	31/12/2024
40111229	PHARMACIE L'ARC EN CIEL	328,08	31/12/2024
40111236	NOUVELLE POLYCEB	97,96	31/12/2024
40112202	MAX PHARMACY LTD	108,01	31/12/2024
40112213	HOPITAL DE GIHUNDWE	612,47	12/12/2024
40112215	SANTAVENERE COMPANY LTD	99,5	19/12/2024
40112220	PHARMACIE UNIPHARMA/KIPHARMA	431,92	31/12/2024
40112227	MTN RWANDACEL	160,78	31/12/2024
40112256	RWANDAIR	151,82	31/12/2024
40112257	NYAMINANI ANTOINE	308,44	18/12/2024
40112272	LEGACY CLINICS	447,09	31/12/2024
40112300	HAND CREATIVE ARTS & DESIGN	281,7	18/12/2024
40112385	DEVA MEDICAL CENTER	77,6	31/12/2024
40112387	BROADBAND SYSTEMS CORPORATION	268,67	21/12/2024
40112416	PHARMACIE TETA LTD	137,72	31/12/2024
40112420	RWANDA CHARITY EYE HOSPITAL	79,73	31/12/2024
40113022	ETS MAMBA RUMAMA	-3 102,38	Au 31/12/2024, le fournisseur ETS MAMBA RUMAMA reste redevable d'un montant de 3 102,38 DTS dans le cadre du contentieux qui l'oppose à la SINELAC.
40113023	ETS SHAMAMBA SHAMAVU	-51,24	Au 31/12/2024, le fournisseur ETS SHAMAMBA SHAMAVU reste redevable d'un montant de 51,24 DTS dans le cadre du contentieux qui l'oppose à la SINELAC.
40113027	SKYBORNE HOSPITAL	4999,7	31/12/2024
40113028	HOPITAL GENERAL DE REFERENCE DE PANZI	486,11	31/12/2024
40113029	HOPITAL PROVINCIAL GENERAL DE REFERENCE DE BUKAVU (HPGRB)	2 254,33	31/12/2024
40113061	REGIDESO CONGO	539,37	31/12/2024
40113066	SNEL BUKAVU	310,55	31/12/2024
40113237	CABINET ALFRED MAISHA BISHOBIBIRI	766,79	31/12/2024
40113255	PHARMACIE PLANETE	321,29	31/12/2024
40113287	SOCECO	7 476,25	31/12/2024
40113291	T&D GROUP OF COMPANIES S.A.R.L	459,99	31/12/2024
40113298	MUNYONGA NSHANGALUME CELESTIN	92,02	31/12/2024
40300002	ANDRITZ HYDRO	-579,05	Il s'agit des fonds dépensés le 31/12/2024 pour le compte du fournisseur ANDRITZ HYDRO pour l'achat d'un billet d'un billet d'avion et d'un visa volant pour son expert qui était venu intervenir sur un Groupe de la CRII. Ce montant sera retenu sur la facture du fournisseur qui nous sera soumise en 2025.
40414001	JOH ACHELIS & SOEHNE GMBH	9 802,83	31/12/2024
40800000	FOURNISSEURS, FACTURES NON PARVENUES	231 058,59	31/12/2024
40170000	FOURNISSEURS, RETENUES DE GARANTIE	29 030,02	Il s'agit des montants de garanties de bonne exécution retenues aux fournisseurs en 2024 mais qui courent jusqu'en 2025.
<b>TOTAL</b>		<b>288 383,33</b>	

Il s'agit des factures comptabilisées vers la fin de l'année 2024 pour constater la dette envers les fournisseurs (Emission de la demande de paiement) et qui ont été payées en début d'année 2025.

**NOTE 18 : DETTES FISCALES ET SOCIALE****00,00 DTS**

Les cotisations sociales des agents ont été versées aux agences de sécurité sociale jusqu'au 31/12/2024.

**NOTE 19 : AUTRES DETTES****18 589 555,29 DTS**

Cette rubrique comprend :

- 5 946,39 DTS des IPR qui avaient été retenus sur les salaires des agents au cours de la période allant de 1984 à 1995. Ce montant n'avait pas été versé au fisc et n'est pas encore retourné aux anciens agents concernés car ces derniers n'ont pas fourni leurs coordonnées bancaires jusqu'au 31/12/2024.
- 18 583 608,90 DTS que la RDC (1 581 976,87 DTS) et le RWANDA (17 001 632,03 DTS) paieront au BURUNDI en passant par la SINELAC comme chambre de compensation tel que l'Assemblée Générale de la SINELAC l'avait réitéré. Ce montant a été comptabilisé au 31/12/2024 dans le cadre du redressement financier de la SINELAC comme on peut le voir dans le tableau ci-après :

MOTIF	Compte	Intitulé du compte : Libellé	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
Constitution de la SINELAC comme chambre de compensation pour le solde à compenser par les Etats	47114200	Débiteur divers RWANDA : Dette du Rwanda envers le BURUNDI/R.F SINELAC-Chambre de compensation.	17 001 632,03	
	47114300	Débiteur divers RDC : Dette de la RDC envers le BURUNDI/R.F SINELAC-Chambre de compensation.	1 581 976,87	
	47124100	Créiteur divers BURUNDI: Créance du BURUNDI sur le Rwanda et la RDC/R.F SINELAC-Chambre de compensation.		18 583 608,90
<b>TOTAL DEBIT/CREDIT</b>			<b>18 583 608,90</b>	<b>18 583 608,90</b>

En effet, l'Assemblée Générale avait réitéré qu'étant donné que l'Etat du Burundi a apuré tous les arriérés au 31/12/2007 pris en charge pour la Société Nationale d'Electricité (REGIDESO), l'alignement des Etats aux mêmes conditions de traitement des prêts à long terme conduit à une compensation indirecte, où le RWANDA et la RDC paieront respectivement le solde de 16 885 milliers de DTS et 1 625 milliers de DTS au BURUNDI via la SINELAC comme chambre de compensation pour garder l'équilibre entre les Etats associés (Cfr Procès-verbal de la XVIIème Réunion extraordinaire de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de la SINELAC tenue en mode téléconférence le 14/12/2024, Page 9).

La petite différence constatés entre la réalisation et les chiffres contenus dans le PV de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE s'explique par le fait de la réalisation de l'alignement des Etats aux mêmes conditions de traitement des prêts IDA et FED (Cfr PV de conciliation des comptes avec les Etats et avec les SNE au 31/12/2023) suivi de la réalisation de l'apurement au 31/12/2024 de la dette de la SINELAC envers les Etats en se référant au PV de conciliation des comptes avec les MINIFIN au 31/12/2023 en contrepartie de la réalisation de l'apurement de la créance de la SINELAC sur les SNE prise en charge par les gouvernements au 31/12/2007, de l'apurement des pertes accumulés (Report à nouveau débiteur) et de la capitalisation d'une partie du solde de dette résiduel sous forme de subventions d'investissement ainsi que de l'augmentation du capital tel que l'Assemblée Générale l'avait recommandé.

**NOTE 20 : BANQUES, CREDIT D'ESCOMPTE****0,00 DTS**

Il n'y a pas eu de crédit d'escompte au cours de l'exercice 2024.

**NOTE 12 : ECART DE CONVERSION-PASSIF****0,00 DTS**

Il n'y a pas eu d'écart de conversion-passif au cours de l'exercice clos au 31/12/2024.

## **4.2. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

**NOTE 21a : VENTES****9 172 096,05 DTS**

CLIENT	ANNEE 2024		ANNEE 2023		VARIATION			
	MWH	MONTANT	MWH	MONTANT	MWH	MONTANT	% MWH	% MONTANT
REGIDESO BURUNDI	77 344,00	3 016 416,00	81 091,00	2 838 185,00	-3 747,00	178 231,00	-4,62%	6,28%
EUCL RWANDA	92 020,00	3 588 780,00	79 528,00	2 783 480,00	12 492,00	805 300,00	15,71%	28,93%
SNEL RDC	65 817,95	2 566 900,05	71 077,68	2 487 718,80	-5 259,73	79 181,25	-7,40%	3,18%
<b>TOTAL</b>	<b>235 181,95</b>	<b>9 172 096,05</b>	<b>231 696,68</b>	<b>8 109 383,80</b>	<b>3 485,27</b>	<b>1 062 712,25</b>	<b>1,50%</b>	<b>13,10%</b>

En 2024, la production a augmenté de 3 485,27 MWH et le tarif a aussi augmenté en passant de 35 à 39 DTS par MWH occasionnant ainsi une augmentation des recettes de 1 062 712,25 DTS par rapport à l'exercice 2023.

**NOTE 21b : AUTRES PRODUITS****60 274,48 DTS**

INTITULE	ANNEE 2024	ANNEE 2023	ECART
Produits divers	42 128,34	20,85	42 107,49
Vente des DAO	5 195,16	2 914,10	2 281,06
Indemnités d'assurance reçues	514,73		514,73
Reprises de charges pour dépréciation et provision pour risques à court terme sur stock	12 436,25	206 927,06	-194 490,81
<b>TOTAL</b>	<b>60 274,48</b>	<b>209 862,01</b>	<b>-149 587,53</b>

Les autres produits ont diminué de 149 587,53 DTS en 2024 par rapport à 2023 parce que les reprises des charges pour dépréciation et provision pour risques à court terme sur les stocks ont sensiblement diminué en 2024 par rapport à 2023.

**NOTE 12 : TRANSFERT DES CHARGES D'EXPLOITATION****00,00 DTS**

Il n'y a pas eu de charges d'exploitation à transférer au cours de l'exercice clos au 31/12/2024.

**NOTE 22 : AUTRES ACHATS****429 715,75 DTS**

Les fournitures et consommables ont augmenté en passant de 350 544,78 DTS en 2023 à 429 715,75 DTS en 2024. Il s'agit des achats des pièces de rechange pour la CRII, carburant et lubrifiants pour les véhicules et les générateurs, les tenues de travail et de protection, les fournitures d'entretien des véhicules et des bureaux, les matières consommables pour la centrale, les petits matériels et outillages, etc.

**NOTE 6 : VARIATION DE STOCK D'AUTRES APPROVISIONNEMENTS : 155 024,26 DTS**

Comme on peut le voir le tableau ci-dessous, le stock a augmenté de 155 024,26 DTS en 2024 par rapport à 2023 suite à l'approvisionnement en différents matériels et fournitures.

Comptes à débiter/Comptes à créditer des Ecart	Articles	Inventaire physique au 31/12/2024	Balance avant inventaire	Ecart : Ecritures à passer dans la comptabilité au 31/12/2024
	<b>Magasin SIEGE</b>	Montant en DTS	Montant en DTS	Montant en DTS
33111000/6033	Fournitures diverses Siège	62 990,06	50 022,91	12 967,15
6033/33111000	Produits pharmaceutiques et médicaux Siège	0,00	85,63	(85,63)
	<b>Sous-total Siège</b>	<b>62 990,06</b>	<b>50 108,54</b>	<b>12 881,52</b>
	<b>MAGASIN CR2 MUMOSHO</b>	Valeur en DTS	Valeur en DTS	Valeur en DTS
33121000/6033	Matériel électrique Mumosho	238 956,82	208 818,47	30 138,35
33122000/6033	Matériel électronique Mumosho	42 473,99	37 926,80	4 547,19
33123000/6033	Matériel Mécanique Mumosho	364 683,44	270 806,27	93 877,17
6033/33124000	Matériel Hydraulique Mumosho	162 548,82	173 364,23	(10 815,41)
33125000/6033	Lubrifiants, gaz et graisses Mumosho	64 873,77	37 754,65	27 119,12
6033/33112000	Produits pharmaceutiques et médicaux CR2	9 491,04	11 312,82	(1 821,78)
	<b>Sous-total CRII</b>	<b>883 027,88</b>	<b>739 983,24</b>	<b>143 044,64</b>
	<b>MAGASIN POSTE MURURU 2</b>	Valeur en DTS	Valeur en DTS	Valeur en DTS
6033/33131000	Matériel électrique Mururu	90 831,52	91 733,42	(901,90)
	Matériel électronique Mururu	70,10	70,10	0,00
	Matériel mécanique Mururu	0,00	0,00	0,00
	Lubrifiants, gaz et graisses Mururu	0,00	0,00	0,00
	Plomberie	0,00	0,00	0,00
	<b>Sous-total PMII</b>	<b>90 901,62</b>	<b>91 803,52</b>	<b>(901,90)</b>
<b>TOTAL STOCK ACTIF AU 31/12/2024</b>		<b>1 036 919,56</b>	<b>881 895,30</b>	<b>155 024,26</b>

**NOTE 23 : TRANSPORT**

**18 177,75 DTS**

Compte	Intitulé	2024	2023	ECART
61420000	Frais de Voyage de Mission	17 890,10	4 886,67	13 003,43
61430000	Transport scolaire Location bus	287,65	2 823,58	-2 535,93
TOTAL		18 177,75	7 710,25	10 467,50

Les charges de transport ont augmenté de 10 467,50 DTS en 2024 par rapport à 2023 car il y a eu plus de voyages par avion en 2024 qu'en 2023.

**NOTE 24 : SERVICES EXTERIEURS****1 883 747,37 DTS**

Cette rubrique renferme les services externes A (Compte 62) et B (Cpte 63). Les services externes ont augmenté de 466 159,14 DTS passant de 1 417 588,23 DTS en 2023 à 1 883 747,37 DTS à fin 2024. Cette augmentation est essentiellement due aux travaux de :

- Curage de sédiments dans le lac de retenue (Compte 62414) dont le montant est passé de 603 290,13 DTS en 2023 à 960 628,70 DTS en 2024 soit une augmentation de 357 338,57 DTS.
- Entretien de la Centrale RUZIZI II (Compte 62413) dont la charge est passée de 71 423,06 DTS en 2023 à 87 104,84 DTS en 2024 soit une augmentation de 15 681,78 DTS.
- Entretien des résidences du personnel (Compte 62416) dont la dépense est passée de 11 863,71 DTS en 2023 à 92 296,56 DTS en 2024 soit une augmentation de 80 432,85 DTS.

**NOTE 25 : IMPOTS ET TAXES****165 808,53 DTS**

COMPTE	INTITULE	2024	2023	ECART
64810000	TAXES SUR PLACEMENT A TERME	165 808,53	122 665,12	43 143,41
<b>TOTAL</b>		<b>165 808,53</b>	<b>122 665,12</b>	<b>43 143,41</b>

Les taxes sur les intérêts générés par les fonds placés en dépôt à terme (DAT) dans des banques au Burundi ont augmenté de 43 143,41 DTS en passant de 122 665,12 DTS en 2023 à 165 808,53 DTS en 2024. Cela est dû au fait que le montant placé en dépôts à termes DAT en Francs Burundais est passé de 15 131 263,84 DTS en 2023 à 17 287 801,25 DTS en 2024 et le montant des intérêts générés par ces DAT est passé de 817 382,40 DTS en 2023 à 1 312 320,10 DTS en 2024.

**NOTE 26 : AUTRES CHARGES****498 397,59 DTS**

COMPTE	RUBRIQUES	2024	2023	ECART
65710000	Pénalités	44 585,36		44 585,36
65811000	Assemblée Générale	39 972,58	33 004,42	6 968,16
65812000	Conseil d'Administration	144 640,27	272 449,04	-127 808,77
65813000	Collège des commissaires aux comptes	52 755,00	37 699,08	15 055,92
65881000	Réunion des Exploitants	37 789,44	29 878,72	7 910,72
65882000	Réunion des CD et de Coordination	15 576,59	29 103,28	-13 526,69
65883000	Réunion du Comité de pilotage	12 471,05	83 102,40	-70 631,35
65820000	Fonds pour le social	115 925,15	57 690,58	58 234,57
65880000	Autres charges diverses	16 606,11	2 948,05	13 658,06
65930000	Charges pour dépréciation et provision sur stocks	18 076,04	12 436,25	5 639,79
<b>TOTAL</b>		<b>498 397,59</b>	<b>558 311,82</b>	<b>-59 914,23</b>

Les autres charges s'élèvent à 498 397,59 DTS en 2024. Comme on peut le voir dans le tableau ci-dessus, cette rubrique a connu une diminution de 59 914,23 DTS en 2024 par rapport à 2023 car les charges du conseil d'administration et celles liées aux différentes réunions ont sensiblement diminué.

**NOTE 27 : CHARGES DE PERSONNEL****2 376 036,09 DTS**

Les charges du personnel sont passées de 2 048 038,72 DTS en 2023 à 2 376 036,09 DTS en 2024, ce qui fait une augmentation de 327 997,37 DTS qui se justifie par l'augmentation des salaires des mandataires et le paiement des pécules de congé au personnel en 2024.

**NOTE 28.1: REPRISE DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS****938 174,86 DTS**

COMPTES	RUBRIQUE	2024	2023
14171001/ 79900000	Amortissement Subventions Italie lot 4		
14171002/ 79900000	Amortissement Subventions Italie lot 5 A		
14172001/ 79900000	Amortissement Subventions FED Lot 7	65 637, 34	65 637,57
14800000/ 79900000	Autres subventions d'investissement	872 537,52	
<b>TOTAL</b>		<b>938 174,86</b>	<b>65 637,57</b>

Cette note comprend l'amortissement des subventions d'investissement reçues lors de la création de la SINELAC. L'amortissement des subventions Italie Lot 4 et Lot 5A s'est achevé le 31/12/2022. Par contre, les subventions FED Lot 7 continuent à s'amortir.

Pour ce qui est des autres subventions d'investissement, l'Assemblée Générale ayant décidé que la SINELAC enregistre au 31/12/2024 les opérations comptables de subvention d'investissement à hauteur de la valeur comptable nette de l'ouvrage financé par les bailleurs de fonds et de dotation au report à nouveau permettant l'apurement des pertes accumulées sur base des résultats des conciliation des comptes au 31/12/2023 entre les Etats associés (Cfr P.V de la XVIIème Réunion extraordinaire de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de la SINELAC tenue en mode téléconférence le 14/12/2024, Page 9), nous avons constitué une subvention d'investissement qui s'élève au montant de 12 942 589,72 DTS (12,9 M DTS) au 31/12/2024.

Cette subvention d'investissement sera amortie au même rythme que les biens subventionnés eux-mêmes c-à-d en fonction du rythme d'amortissement des biens indiqués par un "1" dans le registre des immobilisations. Ceci, de telle sorte que la reprise de subvention inscrite en produit au compte de résultat vienne exactement neutraliser la charge d'amortissement de ces biens subventionnés. Ainsi, cette subvention a été amortie de 872 537,52 DTS au 31/12/2024.

**NOTE 3C & 28 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS,  
AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS****1 732 613,57 DTS**

Les actifs immobilisés de la SINELAC ont subi un amortissement de 1 732 613,57 DTS en 2024 conformément au règlement financier de la SINELAC.

**NOTE 28.3: REPRISE DES PROVISIONS  
ET DEPRECIATIONS FINANCIERES****0,00 DTS**

Il n'y a pas eu reprise des provisions et dépréciations financières en 2024.

**NOTE 29.1: REVENUS FINANCIERS ET ASSIMILES****2 587 556,65 DTS**

COMPTES	RUBRIQUE	2024	2023	ECART
77130000	INTERETS SUR CREANCES CLIENTS	22 870,25	87 408,25	-64 538,00
77461000	INTERETS SUR PLACEMENT IBB	110 656,03	59 979,39	50 676,64
77463000	INTERETS SUR PLACEMENT BANCOBU	1 061 768,54	683 144,31	378 624,23
77464000	INTERETS SUR PLACEMENT BK	325 163,07	184 392,73	140 770,34
77465000	INTERETS SUR PLACEMENT BNDE	139 895,53	74 258,70	65 636,83
77620000	GAINS DE CHANGE FINANCIERS	927 203,23	430 043,14	497 160,09
<b>TOTAL</b>		<b>2 587 556,65</b>	<b>1 519 226,52</b>	<b>1 068 330,13</b>

Les revenus financiers et assimilés comprennent les intérêts générés par les fonds placés en Dépôt à terme (DAT) dans différentes banques et des gains de change constatés dans les états de rapprochement. Ces revenus ont connu une augmentation de 1 068 330,13 DTS en passant de 1 519 226,52 DTS en 2023 à 2 587 556,65 DTS en 2024. Cette augmentation s'explique par le fait que :

- Le montant placés en dépôts à terme DAT a augmenté en passant de 18 492 552,39 DTS en 2023 à 20 257 203,57 DTS en 2024.
- Le cours de change n'a pas connu des fluctuations importantes en 2024 par rapport à l'année 2023.

**NOTE 29.2: FRAIS FINANCIERS ET CHARGES ASSIMILEES****923 508,57 DTS**

COMPTES	RUBRIQUE	2024	2023	ECART
67111000	Intérêts sur emprunt IDA	0,00	1 370 248,93	-1 370 248,93
67112000	Intérêts sur emprunt FED	0,00	180 923,25	-180 923,25
67121000	Commissions sur emprunt IDA	0,00	93 681,56	-93 681,56
<b>TOTAL DES INTERETS SUR EMPRUNTS IDA ET FED</b>		<b>0,00</b>	<b>1 644 853,74</b>	<b>-1 644 853,74</b>
67612000	Perte de change sur emprunt FED	0,00	624 926	-624 926
67620000	Perte de change sur les disponibles	923 508,57	7 275 154,40	-6 351 645,83
<b>TOTAL DES PERTES DE CHANGE FINANCIERS</b>		<b>923 508,57</b>	<b>7 900 080,40</b>	<b>-6 976 571,83</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>923 508,57</b>	<b>9 544 934,14</b>	<b>- 8 621 425,57</b>

Les frais financiers et charges assimilées ont diminué de **8 621 425,57 DTS** en passant de 9 544 934,14 DTS en 2023 à 923 508,57 DTS en 2024. Cette diminution s'explique par le fait que :

- Les prêts IDA et FED n'ont pas généré des intérêts et de commissions en 2024 parce qu'ils ont été apurés au 31/12/2024 sur base des PV de conciliation des comptes au 31/12/2023 dans le cadre du redressement financier de la SINELAC conformément au P.V de la XVIIème Réunion extraordinaire de l'Assemblée Générale de la SINELAC tenue en mode téléconférence le 14/12/2024, Pages 8 et 9.
- Le cours de change n'a pas connu des fluctuations importantes en 2024 par rapport à l'année 2023.

**NOTE 3D: RESULTAT HAO****15 600,10 DTS**

COMPTES	RUBRIQUE	2024	2023	ECART
82000000	Produits de cessions d'immobilisations	5 426,31	8 366,23	-2 939,92
81000000	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	-125,45		-125,45
83000000	Charges HAO	0	-80 120,15	80 120,15
84800000	Transfert des charges HAO	10 299,24		10 299,24
<b>TOTAL</b>		<b>15 600,10</b>	<b>-71 753,92</b>	<b>87 354,02</b>

Le résultat HAO est positif de 15 600,10 DTS car en 2024, les charges hors activités ordinaire sont nulles et la valeur comptable de cession d'immobilisations est insignifiante.

## NOTES SPECIFIQUES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2024 :

- I. Comme on peut le constater dans le bilan passif et dans le tableau du compte de résultat, l'exercice clos au 31/12/2024 s'est soldé par un résultat positif de 4 900 721,18 DTS. Ce résultat s'explique par le fait que :
  1. Les prêts IDA et FED n'ont pas produit des intérêts en 2024 grâce au redressement financier de la SINELAC qui a conduit à l'apurement des dettes, intérêts et commissions issus de ces prêts en se référant aux PV de conciliation de comptes au 31/12/2023 tel que l'Assemblée Générale l'avait recommandé.
  2. Le cours de change n'a pas connu des grandes fluctuations en 2024 par rapport à l'année 2023, ce qui a fait que, en 2024, les pertes de change (923 508,57 DTS) soient neutralisées par les gains de change (927 203,23 DTS) enregistrés.
  3. Le tarif de l'énergie produite et vendue est passé de 35 DTS en 2023 à 39 DTS par MWH en 2024.
  4. Les intérêts sur les dépôts à terme (DAT) ont augmenté en 2024 par rapport à 2023.
  5. Il y a eu une légère augmentation de la production de l'énergie électrique en 2024 par rapport à 2023.
  6. La dotation aux amortissements des immobilisations (Compte 68) a été neutralisée en partie par la reprise des subventions des investissements (Compte 799) au 31/12/2024.
- II. Rappelons que la comptabilité de la SINELAC est tenue en DTS alors que sa trésorerie est essentiellement constituée en Francs Burundais à hauteur de 54,56% au 31/12/2024. Il serait mieux que cette trésorerie soit convertie en devises fortes telle que le dollar américain qui est beaucoup plus utilisé dans les transactions de la SINELAC. Ceci réduirait les pertes de change.
- III. Pour réduire l'impact de la fluctuation du taux de change sur le résultat de la SINELAC, il est souhaitable que la comptabilité de la SINELAC soit tenue en monnaie opérationnelle dans laquelle ses dépenses et recettes sont essentiellement réalisées (Dollar américain).

**En annexe** : Balance générale des comptes au 31/12/2024.